

Feuille de route des soutenances de thèse à partir de Septembre 2018

--Université Paris Diderot--

Cher.e.s Doctorant.e.s,

Vous êtes inscrit à Paris Diderot en 3^e ou 4^eme année de doctorat.

C'est la dernière ligne droite ! Vous êtes à quelques semaines ou quelques mois de la soutenance.

Pour pouvoir soutenir, il faut avoir au moins un article accepté en 1^{er} auteur publié dans une revue à audition internationale et avoir participé à 3 modules (environ 100 heures de formation avec au moins une formation d'insertion professionnelle).

La procédure à suivre est :

I. Validation de Portfolio - formation

4 à 6 mois avant la soutenance : Valider votre portfolio de formation

Lors de la rencontre à mi-parcours, vous avez fait le point avec le comité d'audition désigné par l'école doctorale. La fiche récapitulative des formations est remplie au fur et à mesure durant les 3 ans de thèse. A 6 mois de soutenance le portfolio est à valider par la direction de l'école doctorale. Merci d'envoyer par mail la fiche récapitulative (cf. *document B*) ainsi que toutes les attestations de formation.

II. Envoi du manuscrit aux rapporteurs

8 Semaines avant la soutenance au moins, le doctorant envoie son manuscrit de thèse à ses rapporteurs. Ces derniers envoient après lecture leurs rapports au doctorant, à l'école doctorale ou au directeur de thèse.

Construire son jury de thèse:

Le nombre des membres du jury est compris entre quatre et huit. Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'école doctorale et à la COMUE USPC (<http://www.sorbonne-paris-cite.fr/fr/etablissements>) et choisies en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle dans le champ de recherche concerné. Sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Les travaux du doctorant sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs, habilités à diriger des recherches. Les rapporteurs sont validés par le directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse. Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'Ecole Doctorale BioSPC à Paris Descartes et à Paris Diderot.

Les membres du jury désignent parmi eux un président. Le président doit être un professeur ou assimilé (directeur de recherche) ou un enseignant de rang équivalent.

La composition du jury de thèse est fixée par l'article 18 du Nouvel Arrêté du 25 mai 2016.

III. Dépôt de thèse avant soutenance

Au plus tard 5 semaines OUVREES avant la date prévue de soutenance : la/le doctorant(e) effectue son dépôt avant soutenance via l'application FileSender/Renater.

Le doctorant doit déposer sa thèse accompagnée du formulaire de dépôt rempli et signé (cf. *document C*) au service commun de la documentation. Voir document **dépôt de thèse au format électronique_ instructions aux docteurs** (cf. *document D*). En cas de difficulté, des conseils techniques sont mis à disposition pour vous accompagner lors de votre dépôt (cf. *document F*).

La conformité de ce dépôt conditionne l'autorisation de soutenir et, à l'issue de la vérification de ce dépôt par le Service Commun de la Documentation, la/le doctorant(e) sera informé(e) des éventuelles corrections pour son dépôt après soutenance.

Vous pouvez adresser vos questions relatives au dépôt de votre thèse sur l'adresse mail suivante : theses@univ-paris-diderot.fr

Ce premier dépôt est obligatoire et conditionne l'autorisation de soutenir.

Cette obligation demeure même pour les thèses faisant l'objet d'une demande de confidentialité.

NB: Pour la page de garde du manuscrit, il faudra utiliser la feuille de style proposée par l'Université (cf. *document E*).

IV. Dossier de soutenance

5 semaines ouvrées AU MOINS avant la soutenance: Le doctorant dépose son dossier de soutenance au secrétariat de son école doctorale.

Les documents nécessaires pour la composition du dossier de soutenance sont les suivants :

1/ La **proposition de jury** (cf. *document I*). Signée par le directeur de thèse (le secrétariat de l'ED se chargera de la signature du directeur de l'ED). Ce document doit être original (aucun fax, mail ou photocopie n'est acceptés). Impérativement sont renseignés la date, l'heure et l'adresse précise du lieu de soutenance.

2/ **Les 2 pré-rapports** (1 à 3 pages environ), établis sur papier en tête et signés par des rapporteurs habilités à diriger des recherches, et extérieurs à l'école doctorale et aux établissements(*). Les fax ou photocopies sont acceptés mais les originaux devront alors être adressés ultérieurement à l'Institut des Études Doctorales.

3/ Une feuille annexe (cf. document ci-joint, *document J*). indiquant les coordonnées (noms/prénoms, école doctorale, e-mail et laboratoire de rattachement) de chacun des membres du jury.

4/ Le mail du service commun de la documentation vous autorisant à soutenir (Merci d'imprimer ce mail et joindre le document à votre dossier).

5/ Les **photocopies des pré-rapports** en autant d'exemplaires que de membres du jury (y compris le directeur de thèse) devront être placés dans les enveloppes destinées à la convocation du jury (enveloppe 21x29.7), non timbrées et libellées aux noms et adresses de chacun de ces membres (en veillant à ce que l'adresse soit correcte).

6/ **1 enveloppe libellée** au nom et adresse du doctorant, affranchie à 0,80 € pour l'envoi de la convocation.

7/ Pour l'envoi du diplôme en recommandé l'étudiant doit fournir **1 enveloppe cartonnée** (enveloppe 21x29.7), affranchie à 4.85€ (tarif pour la France) libellée à son nom et adresse. Un formulaire d'avis recommandé sans accusé de réception délivré par La Poste doit également être remis.

8/ Envoi du document « **enquête post soutenance** » (cf. *document G*) par voie électronique à l'école doctorale avant le dépôt du dossier papier, mail : biospc@univ-paris-diderot.fr

(*) Les membres de L'Université Sorbonne Paris Cité ou USPC sont les universités Sorbonne Nouvelle-Paris 3, Paris Descartes, Paris Diderot, Paris 13, l'Institut d'études politiques de Paris, l'École des hautes études en santé publique, l'Institut national des langues orientales et l'Institut de physique du globe de Paris.

(**) Le candidat doit impérativement porter sur la proposition de jury les DATES, HEURES et LIEU précis de la soutenance.

V. Dépôt de thèse Après soutenance

Un second dépôt intervient après soutenance, même en cas de confidentialité: (cf. *document H*).

Il est **obligatoire** en cas de **corrections exigées par le jury** (délai de trois mois après soutenance).

Il est **obligatoire** en cas de **corrections administratives** requises par les services de l'Université (délai d'un mois après soutenance).

Il est **autorisé**, en dehors de ces cas d'obligation, pour les auteurs souhaitant apporter des corrections de forme à la thèse soutenue (correction de courtoisie, dans un délai d'un mois après soutenance)

Cas de corrections exigées par le jury, un second dépôt doit être adressé à la bibliothèque **dans les trois mois suivant la date de soutenance**, délai de rigueur.

Votre diplôme de doctorat ne vous sera donné que dans la mesure où vous serez en règle avec l'ensemble des services de l'université !